

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 avril 2018

Présents : Messieurs LAGUERRE, DEFER, DIETSCH, FRANTZ, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE, GRIVEL, BESSEDJERARI, VACCANI, METZINGER, LINTZ, JEAN PHILIPPE, BECQUER, BEAULATON, HIRSCH, TOMC, CARLI, PETITJEAN

Représentés par un pouvoir :

M. BONASSO par M. FRANTZ
M. TONIOLO par M. GRIVEL
M. BACCHETTI par M. BESSEDJERARI
M. SANTORO par M. HIRSCH
M. MARIZIO par M. TOMC

Représenté(e)s par un suppléant :

Mme MANGEL par M. MIRJOLET
Mme TOURNEUR par M. MAGNOLINI
Mme MARTEL par M. CHAMPLON

Excusé(e)s : Mme BAUCHEZ,

Mrs GAASCH, COLIN, L'HERBEIL, ABERKANE, BAUDET, KEFF, CARDAIRE, MORETTE, ANTCZAK, ZIMMERMANN, DIDIER, CESARONI

Absent(e)s : Mmes BOSSI, BOURGASSER, ZATTARIN, MOCCI, DESENCLOS, MULLER, KOCKEISEN, Mrs SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, BOUAFFAD, SONNET, RAVEL, BOURET, LAFOND, SILVESTRIN, DURAND, LAMORLETTE, JODEL, JACOB, COLLIN, NEZ, BRECK, NOCCHI, GRIMALDI, SCHWARTZ.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. JEAN PHILIPPE a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Le Président donne lecture des pouvoirs et excusés puis met aux voix l'approbation du dernier compte rendu qui obtient l'unanimité.

1/ COMPTE DE GESTION 2017

Le Président invite les membres du comité à se prononcer sur le compte de gestion établi pour l'exercice 2017 par Monsieur Eric PERNOT, receveur syndical.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.



2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Gérard HYPOLITE, 1^{er} Vice-président, présente le compte administratif 2017 en donnant les grands équilibres financiers :

Résultats de clôture

- Section d'investissement

Dépenses : 1 711 836.84 €

Recettes : 2 339 838.17 €

Excédent d'investissement : **334 044.07 €**

- Section de fonctionnement

Dépenses : 5 835 355.89 €

Recettes : 7 450 097.25 €

Excédent de fonctionnement : **807 370.68 €**

- Excédent global de l'exercice 2017 : 1 141 414.75 €

Monsieur HYPOLITE soumet aux votes le compte administratif 2017 du SIRTOM qui est adopté à l'unanimité.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Président propose d'affecter :

- En recette d'investissement reporté (001) la somme de 334 044.07 € correspondant à l'excédent d'investissement constaté
- En recette d'investissement, un excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de 457 370.68 €
- En recette de fonctionnement, un excédent de fonctionnement reporté (002) de 350 000.00 €

Cette proposition, soumise aux votes, obtient l'unanimité.

4/ BUDGET PRIMITIF 2017

Le Président cède la parole à Julien BESSEDJERARI, Vice-Président délégué aux finances. Il présente les grands postes du budget

INVESTISSEMENT

Dépenses

- 61 051.62 € de capital d'emprunt à rembourser pour 2018
- 100 000 € prévus pour l'achat du terrain destiné à la construction d'un quai de transit
- 25 000 € pour l'acquisition de conteneurs verre
- 82 869.09 € inscrits pour l'achat de conteneurs à ordures ménagères, de bennes, de matériel pour l'atelier
- 7 572.71 € en reste à réaliser pour l'aménagement de la déchèterie de Trieux
- 190 000 € prévus pour l'achat d'un camion de collecte des ordures ménagères
- 7 000 € pour l'installation d'une station météo, de caméras et alarme pour le siège
- 250 000 € dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Trieux.
- 683 229.21 € affectés à la réalisation d'un quai de transit et à la déchèterie de Trieux

Recettes

- La revente d'un camion benne est estimée à 2 000.00 €
- Les amortissements s'élèvent à 503 321.16 € pour 2018
- Le FCTVA représente 131 450 €
- La subvention au plan de relance du tri représente 4 977.35 €.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

M. BESSÉDJERARI présente les grands postes :

- 270 000 € sont inscrits pour l'achat de carburant, augmentation tenant compte de la hausse des coûts

Les contrats de prestations de service représentent 2 154 433.00 € dans leur globalité :

- le traitement par enfouissement des déchets collectés au porte à porte, ordures ménagères et encombrants représente 1 445 333 €,
- 36 000.00 € inscrits pour le traitement des végétaux et des gravats
- 77 000.00 € pour l'achat d'1 million 400 sacs de tri distribués à la population.
- 470 000.00 € pour le tri sélectif en sacs et issu des bulles à papier.
- 75 000.00 € pour la collecte du verre

- Les locations mobilières : copieur, systèmes de géolocalisation, de surveillance, d'accès aux déchèteries... représentent 61 200 €
- 323 500.00 € inscrits pour l'entretien des camions, pneus, châssis et bennes
- 35 520.00 € prévus pour les différentes formations des agents
- 27 000 € sont affectés à la réalisation de différentes actions de communication.
- 602 000.00 € inscrits au poste « services extérieurs ». Cette imputation regroupe les coûts de traitement des divers matériaux récupérés sur le site des déchèteries d'Homécourt, Jarny et Trieux.
- Les charges de personnel sont estimées à 1 981 421.00 €

Recettes

- La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères permettra de recouvrer 156 760.00 €
- Les recettes de vente des matériaux (verre, papiers, acier, cartons, alu...) sont estimées à 210 000.00 €
- Les produits exceptionnels divers : vente de composteurs, paiement des indemnités journalières par l'assurance, accès aux déchèteries par les professionnels, mise à disposition de bennes... engendreront une recette d'environ 63 300 €

Pour terminer, M. BESSEDJERARI indique que le produit attendu global du syndicat pour 2018 s'élève à 5 285 683.53 €. Il est en augmentation de 2.26 % par rapport à 2017. Il précise néanmoins que le montant de ce produit attendu est en augmentation réelle de 1.50 % + LABRY dont le produit attendu est supérieur compte tenu du fait que les coûts de traitement sont à prendre en charge suite à la fin d'exploitation du site de Conflans.

La présentation du budget n'appelant aucune question particulière, le Président le soumet aux votes.

Le budget primitif 2018 obtient l'unanimité.

5/ REDEVANCE SPECIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Le Président indique au comité que le syndicat a mis en place une redevance spéciale pour les commerces et structures ainsi que les collèges, lycées et services de l'Etat avec lesquels il a un contrat de collecte.

Le Président indique que le montant global à percevoir est de 156 760.00 €

Monsieur FERRARELLI indique que la redevance spéciale n'est pas appliquée sur l'ensemble du territoire. Une étude a été réalisée par Monsieur RUARD, en charge de cette question. Il convient à présent de réfléchir à son application.

Le Président met aux voix les montants de la redevance spéciale pour 2018. L'unanimité est obtenue.

6/ REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DU SIRTOM AUX FRAIS DE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS

Le Président rappelle au comité que le syndicat verse une participation aux agents ayant adhéré à un contrat labellisé de complémentaire santé. Le montant de cette participation est déterminé par la situation familiale des agents concernés.

Considérant l'augmentation des cotisations par les mutuelles, le Président proposera au comité de faire également évoluer le montant des participations comme suit :

- 36.30 € pour la formule personne seule
- 57.20 € pour la formule personne seule avec un enfant
- 71.50 € pour la formule deux personnes
- 77.00 € pour la formule personne seule avec deux enfants
- 92.40 € pour la formule deux personnes avec un enfant

- 113.30 € pour la formule deux personnes avec deux enfants

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance.



Pour information, le Président souhaite transmettre la liste des délégués présents, excusés ou représentés lors de la première séance du comité syndical, le 29/03/2018, réunion qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Présent(e)s :

Madame MANGEL,
Messieurs DEFER, DIETSCH, FRANTZ, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE, GRIVEL, BACCHETTI, BESSEDJERARI, VACCANI, METZINGER, LINTZ, CARDAIRE, JEAN PHILIPPE, BECQUER, HIRSCH, ANTCZAK, ZIMMERMANN, TOMC, NOCCHI, CARLI

Représenté(e)s par un pouvoir :

M. MORETTE a donné pouvoir à M. CARDAIRE
Mme DESENCLOS a donné pouvoir à M. ANTCZAK
M. MARIZIO a donné pouvoir à M. TOMC

Représenté(e)s par un suppléant :

M. GAASCH représenté par M. DANTE
Mme MARTEL représentée par M. CHAMPLON
Mme TOURNEUR représentée par M. MAGNOLINI
M. GRIMALDI représenté par M. LAMORLETTE

Excusé(e)s :

Mesdames MOCCI, MULLER, KOCKEISEN
Messieurs SONNET, TONIOLO,

Absent(e)s :

Mesdames BOSSI, BAUCHEZ, BOURGASSER, ZATTARIN,
Messieurs LAGUERRE, SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, BOUAFFAD, RAVEL, COLIN, L'HERBEIL, ABERKANE, BOURET, BONASSO, LAFOND, BAUDET, KEFF, SILVESTRIN, DURAND, LAMORLETTE F, JODEL, JACOB, COLLIN, BEAULATON, SANTORO, DIDIER, NEZ, BRECK, PETITJEAN, SCHWARTZ, CESARONI